

CASH PLUS S.A.

RAPPORT SUR LA BASE DE PROCEDURES CONVENUES

CASH PLUS S.A

1 Rue des pléiades, 3^{ème} étage, quartier des hôpitaux
Casablanca

RAPPORT SUR BASE DE PROCEDURES CONVENUES

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues ci-après, relatives à la validation de l'état de solde de gestion de **Cash Plus S.A.**, tel que présenté en annexe, afférent à la période du 1^{er} janvier au **30 juin 2024**. Notre examen a été effectué selon les normes de la profession, relatives aux missions d'examen sur la base de procédures convenues.

Les procédures mises en œuvre ont consisté à valider l'exactitude des reclassements réalisés par le management afin d'assurer une comparabilité de l'analyse des principaux agrégats de Cash Plus SA dans le cadre du document de référence relatif à l'exercice 2024 et au 1^{er} semestre 2025 établi pour les besoins de l'opération d'introduction en bourse de Cash Plus SA. Les reclassements présentés ci-dessous et revus par nos soins dans le cadre des procédures convenues ne génèrent pas de divergences au niveau des principaux agrégats financiers pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Reclassements réalisés sur les comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 :

- Un montant de -256 043,57 KMAD, initialement présenté en « diverses autres charges bancaires » dans les états financiers audités, a été reclassé en « commissions servies ». Ce montant correspond aux commissions versées aux MTO et aux franchisés en rémunération des activités bancaires réglementées réalisées pour le compte de Cash Plus. Ce reclassement vise à aligner la présentation comptable des commissions avec les produits afférents, reflétant ainsi plus fidèlement la réalité économique des opérations. Ce retraitement est sans impact sur le Produit Net Bancaire (PNB) tel que présenté dans les états ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.
- Un montant de 130 KMAD, correspondant aux plus-values générées sur des titres OPCVM cédés avant la clôture de l'exercice 2023, a été reclassé du résultat des opérations sur titres de placement vers le résultat des opérations sur titres de transaction. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat de l'activité de marché ni sur le Produit Net Bancaire (PNB) tels que présentés dans les états de synthèse ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.
- Reclassement des intérêts reçus de Cash Plus VC, d'un montant de 55 KMAD, en divers autres produits bancaires. Ces intérêts, initialement enregistrés dans les intérêts et produits assimilés, correspondent à la rémunération du compte courant consenti par Cash Plus à sa filiale Cash Plus VC. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le produit net bancaire (PNB) tel que présenté dans les états financiers ayant fait l'objet d'examen limité
- Reclassement des dotations aux provisions totalisant -6 521 KMAD relatifs aux partenaires du compte « Autres dotations aux provisions » au compte « Dotations aux provisions pour créances et engagements ».
- Un montant de -189 KMAD, initialement présenté en « autres dotations nettes des reprises aux provisions », a été reclassé en charges générales d'exploitation. Ce montant correspond aux primes et congés payés non payés à la date de la clôture. Ce reclassement est sans impact sur le résultat courant de la société.

Les travaux effectués n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe. Il ne constitue, de ce fait, ni un rapport d'audit ni un rapport d'examen limité effectué selon les normes de la profession. Ce rapport est délivré pour servir ce que de droit.

Casablanca, le 26 septembre 2025

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (S4)
7 Bd. Dries Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 51 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Rachid BOUMEHRAZ

Associé